

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 13 DECEMBRE 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION: 6 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS: Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MOLLIET

Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES:

M. MIRABAIL Jean-Pierre par M. FRISON-ROCHE Christian

Mme MORAND Céline par Mme MOLLIET Gisèle

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme VIBERT Séverine

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la convention à intervenir avec ENEDIS pour permettre l'électrification du bâtiment de la blanchisserie et l'échange au sein de la copropriété du bâtiment de la Trésorerie entre le local « archive » et la parcelle d'accès au cimetière.

INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ARECHES BEAUFORT POUR LA SAISON 2021/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des conditions dans lesquelles la station d'Arêches-Beaufort ouvre au public pour la saison 2021/2022.

La préouverture du 11 et 12 décembre a permis d'ouvrir une partie du secteur du Planay et la station sera pleinement ouverte du samedi 18 décembre 2021 au lundi 18 avril 2022.

Les élus souhaitent rappeler que, pour cette saison d'hiver, la SEMAB a fait le choix d'ouvrir jusqu'au 18 avril 2022, ils souhaitent que les hébergeurs et prestataires touristiques de la station suivent ce mouvement en restant ouverts la première quinzaine d'avril.

Au regard du contexte sanitaire, il est nécessaire de prévoir l'organisation d'une campagne de tests destinée notamment aux saisonniers de la station, afin que ces derniers puissent travailler. Ces tests seront organisés en Mairie de Beaufort à compter du lundi 20 décembre de 8 h à 10 h, du lundi au vendredi, par le laboratoire SYNLAB.

Le Conseil est également informé que plusieurs nouvelles activités seront présentes sur la station lors de cette saison :

- du parapente biplace accompagné et organisé par CARPE DIEM,
- des soirées « astro » au pied du télésiège du Grand-Mont organisées par GEOCIEL,
- des animations sur le boulevard de liaison (sorties de ski de randonnée, descentes en luge) en après ski organisées par l'ESF,
- du VTT électrique encadré sur piste (boulevard de liaison et le Bersend) en après ski organisé par WAT BIKE, école de VTT,
- des nuits en igloo dans le secteur du refuge de l'alpage organisées en partenariat avec ce dernier par GLOBATLAS ADVENTURES.

Ces nouvelles activités feront l'objet de conventions entre les prestataires et la Mairie ou bien d'autorisation dans le cadre de l'arrêté municipal de sécurité.

VALIDATION DES DATES D'OUVERTURE DU DOMAINE SKIABLE ETE 2022 ET SAISON D'HIVER 2022/2023

Le Conseil municipal prend connaissance et valide les propositions du Conseil d'administration de la SEMAB validées lors de la séance du 2 décembre 2021, s'agissant des dates d'ouverture des remontées mécaniques pour l'été 2022, ainsi que pour la saison d'hiver 2022/2023.

Pour la saison d'hiver 2022/2023, le domaine skiable sera ouvert du samedi 17 décembre 2022 au vendredi 14 avril 2023 avec des possibilités de préouvertures les week-ends des 3-4 et 10-11 décembre 2022 selon l'enneigement et les prévisions météo.

Pour la saison d'été 2022, les remontées mécaniques seront ouvertes pendant les vacances scolaires du vendredi 1^{er} juillet 2022 au jeudi 1^{er} septembre 2022. Il est également décidé d'ouvrir durant les deux premiers week-ends de septembre (3 et 4 septembre et 10 et 11 septembre 2022).

VALIDATION DES TARIFS PUBLICS DU DOMAINE SKIABLE ETE 2022 ET SAISON D'HIVER 2022/2023

S'agissant des tarifs pour la saison d'hiver 2022/2023, la proposition est conforme à ce qui est prévu dans le contrat de DSP avec une augmentation moyenne de 5 %. Ces tarifs restent cohérents au regard des tarifs des stations voisines de même catégorie et permettent d'absorber partiellement les charges de l'exploitant qui augmentent fortement (grilles de salaire de la branche, carburant, électricité).

S'agissant des tarifs pour la saison d'été 2022, une augmentation de l'ordre de 6 % est proposée.

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

APPROBATION DE LA MOTION PROPOSEE PAR L'ANMSM S'AGISSANT DES INDEMNISATIONS DE L'ETAT

Le Conseil prend connaissance de la proposition de motion proposée par l'ANMSM relative aux indemnisations devant être perçues par les Communes supports de station de montagne pour l'année 2021, en lien avec la fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020/2021 et valide cette dernière.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CAMPING MUNICIPAL DE DOMELIN : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

Le Conseil prend connaissance des éléments fournis par le cabinet PROTOURISME, à qui une mission d'accompagnement de la Commune pour le projet de développement du camping municipal de Domelin a été confiée.

La procédure de consultation visant à établir un bail emphytéotique administratif (BEA) sera engagée lors du Conseil de janvier 2022, après avoir eu le retour de la saisine du Comité technique paritaire.

Les documents juridiques, supports de la consultation, sont en cours de finalisation et de nombreux contacts avec des opérateurs intéressés ont pu avoir lieu. L'objectif de cette procédure est de trouver un prestataire pour le camping municipal de Domelin pour la saison d'été 2022.

VALIDATION D'AVENANTS AUX MARCHES (TERRASSEMENT TELECABINE DU BOIS, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECTEUR CASCADE, TRAVAUX DE PLAGE DE DEPOT LES ÎLES)

Le Conseil municipal est informé et approuve à l'unanimité les avenants aux marchés de travaux suivants :

- Terrassement télécabine du Bois : les travaux ont été réalisés à l'automne 2020 et consistaient à traiter l'aléa géotechnique ayant occasionné des mouvements de terrain en G1 en réalisant du carottage, des essais d'auscultation et la pose de clous supplémentaires pour un montant de 88 865 €. Le règlement de ces travaux prévus au budget a été reporté afin de mettre en place les relations contractuelles avec le groupement MARTOIA / TP GEO pour le suivi.
- Enfouissement des réseaux secteur Cascade: l'avenant consiste à accepter un délai supplémentaire pour la réalisation de ces travaux.
- Travaux de plage de dépôt des lles : l'avenant consiste à traiter des travaux supplémentaires sollicités par le maître d'ouvrage pour un montant de 5 773 € portant le marché à 44 677 € HT. Le Conseil se félicite pour l'exécution de ces travaux qui donnent un résultat satisfaisant à moindre coût.

VALIDATION DU MARCHE DE PRESTATION D'ASSURANCES (DOMMAGE AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE, POLICE FLOTTE, PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS)

Le Conseil prend connaissance de la proposition de la Commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre 2021, pour l'attribution des marchés de prestation d'assurances pour les lots dommage aux biens et risques annexes, responsabilité civile, flotte automobile et protection juridique des agents et élus et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les compagnies suivantes :

LOT N° 1 – Dommages aux biens et risques annexes

• Cabinet GBC MONTAGNE / Compagnie GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE Prime de 13 779,96 € TTC/an

LOT N° 2 – Responsabilité et risques annexes

• Cabinet PILLIOT / Compagnie VHV Allgemeine Versicherung AG / Mutuelle Alsace Lorraine Jura

Prime TTC de 12 737,99 € / an

LOT N° 3 – Flotte automobile et risques annexes

• Cabinet PILLIOT / Compagnie Great Lakes Insurance SE Prime de 14 094,34 € TTC/an

LOT Nº 4 – Protection juridique des agents et élus

Compagnie SMACL

Prime TTC/an = 189,78€

MARCHE DE FOURNITURE DE SEL (POUR INFORMATION)

Le Conseil prend connaissance du fait que l'entreprise QUADRIMEX, qui a remis la meilleure offre, est retenue pour la fourniture de sel pour une durée de 4 ans.

REHABILITATION DE LOGEMENTS LOCATIFS : GARANTIE APPORTEE AUX PRETS CONTRACTES PAR L'OPAC

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Commune à hauteur de 50 % des prêts contractés par l'OPAC de la Savoie pour la réhabilitation des immeubles du Dard et de l'Outray, prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

VALIDATION DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE A VOTER AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement des budgets annexes Domaine skiable et Forêt.

- Budget domaine skiable: au regard des principales charges (dotation aux amortissements, remboursement des intérêts de la dette) et de la redevance versée par la SEMAB (170 000 € en 2021 malgré la non-ouverture des remontées mécaniques), il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 1 049 249 € (somme prévue au BP 2021).
- Budget forêt: au regard des principales charges (travaux en forêts communales, charge fiscale) et des prévisions de recettes (vente des coupes de bois), il convient de verser une subvention d'équilibre en provenance du budget général de 80 000 € (somme prévue au BP 2021).

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE COSI (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES INTERCOMMUNALES)

Le Conseil prend connaissance des lois du 2 février 2007 et du 19 février 2007 qui qualifient l'action sociale de dépenses obligatoires et imposent à toute collectivité territoriale de mettre en œuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents. Pour la Commune de Beaufort, cette stratégie se décline dans les actions du COSI (Comité des Œuvres Sociales Intercommunales), regroupant les Communes de l'agglomération Arlysère et cette dernière.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs de 3 ans avec le COSI (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024).

APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU CHALET DE CARA

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions à intervenir avec Monsieur Thomas IMPERATORE et Madame Héloïse BURQUIER, en accord avec Monsieur Alexandre TASSION, exploitant de l'alpage des Accrays, conventions définissant les accords des parties concernant l'usage du chalet ainsi que les conditions de sa réhabilitation, étant précisé que ce choix a été fait après consultation du public.

Les conventions sont établies pour une durée de 20 ans moyennant un loyer annuel de 50 €.

APPROBATION DES CONVENTIONS DE PATURAGE ALPAGE DE COMBE DURAND

Sur proposition de la Commission agricole, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec Monsieur Stéphane FRISON et Monsieur René JARRE pour l'exploitation des parcelles communales de l'alpage du secteur de Combe Durand.

MODALITES D'INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE SECTION B N° 339 (BEAUFORT SECTEUR HOTEL DE LA ROCHE)

Le Conseil est informé des démarches engagées par la Commune de Beaufort permettant l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle section B n° 339, parcelle qui dessert notamment l'arrière de l'Hôtel de la Roche.

Ces démarches visent à améliorer la voirie desservant le secteur et complètent l'acquisition d'une parcelle propriété de la SCI La Roche en vue d'élargir la voirie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

BATIMENT DES ANCIENS LOCAUX DE LA TRESORERIE DE BEAUFORT — ECHANGE AU SEIN DE LA COPROPRIETE

En préalable à la vente à Madame Marie BOCHET des locaux constituant l'ancienne Trésorerie de Beaufort, il est nécessaire, au sein de la copropriété actuelle constituée par la Commune de Beaufort et Madame Eva MEILLEUR, de procéder à un échange entre un local « archive » - lot n° 3 et la parcelle constituant l'accès au cimetière de Beaufort.

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser les démarches nécessaires.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS POUR PASSAGE DE RESEAUX SOUTERRAINS SECTEUR LES VERNAYS

Le Conseil prend connaissance de la demande d'ENEDIS que soit établie une servitude pour permettre l'installation d'une ligne électrique souterraine permettant d'assurer la desserte de l'ancienne blanchisserie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission sociale:

- Projet de Maison des Assistantes Maternelles à Arêches : les services de la PMI vont prochainement visiter les locaux pressentis pour être affectés à ce service (ancienne Poste d'Arêches) afin de s'assurer de leur compatibilité avec les règles relatives à l'accueil des enfants
- Logements des saisonniers : un appartement de type 5 situé dans le bâtiment OPAC de la Forge a été réservé par le CCAS, à compter du 1^{er} février 2022
- Garderie Les Petites Frimousses : Madame Justine HORNECKER est la nouvelle Présidente de l'association et succède à Madame Eliette VIARD GAUDIN. La garderie ouvrira ses portes le samedi 18 décembre 2021
- Projet de ressourcerie : les réflexions et actions des bénévoles du Beaufortain réunis autour de ce projet se poursuivent avec l'appui de l'Association d'Animation du Beaufortain

<u>Commission communication</u>:

- Une Lettre d'information est cours de préparation dans l'objectif d'être diffusée en janvier 2022

Commission enfance jeunesse:

- Accueil de loisirs (les mercredis et petites vacances scolaires) : une solution temporaire a été proposée à l'Association d'Animation du Beaufortain, dans les locaux de l'école maternelle de Beaufort (salle de motricité notamment). La réflexion pour une solution pérenne dans des locaux dédiés à ce service semble compliquée à mettre en œuvre sur la Commune de Beaufort
- Effectifs école de beaufort : un récent courrier de l'Inspecteur académique signale qu'au regard des effectifs de l'école de Beaufort, une fermeture de classe pour la rentrée 2022 n'est pas à exclure. Monsieur le Maire va solliciter un rendez-vous auprès de ce dernier avec les élues de la Commission pour en échanger et faire valoir les arguments de la Commune et les nombreux projets d'urbanisation susceptibles d'avoir une incidence sur les effectifs de nos écoles de montagne

Commission urbanisme:

- Les élus de la Commission ont rencontré la Directrice de la SEM4V au sujet d'une part du projet de création de logements aux Champs à Beaufort et d'autre part du projet de réhabilitation des logements situés au-dessus de la pharmacie

Commission patrimoine:

- Projet La Cayère : le Comité technique de la fondation a validé l'engagement de la souscription pour le site de la Cayère
- Marché de Noël : l'association Loisirs créatifs en Beaufortain remercie les Services techniques de la Commune qui ont permis la réussite de cet évènement, ainsi que les illuminations

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Le 17^{ème} rallye régional du Beaufortain se déroulera le samedi 7 mai 2022 : le Conseil municipal donne un avis favorable en faveur de l'organisation de cet évènement
- Les vœux du Maire et du Conseil municipal auront lieu le lundi 20 décembre 2021 à 17 h en plein air au regard du contexte sanitaire
- Madame Anne-Marie CHAMIOT-PONCET a renoncé à l'achat de l'ancienne école de la Pierre : une nouvelle procédure de mise en vente va être engagée dès lors que la locataire aura quitté les lieux
- Une réunion en visioconférence organisée par l'Office de tourisme est prévue jeudi 16 décembre 2021 pour informer les socio professionnels de la station du fonctionnement de la saison d'hiver 2021/2022 (domaine skiable, nouvelles activités, ...)
- Une collecte des masques en vue d'assurer leur recyclage sera mise en place dans divers lieux de la Commune à partir du 22 décembre 2021 (bureaux des Offices de tourisme, Maison de santé, ...)

Madame CRESSENS Annick, Conseillère départementale, souhaite revenir sur les échanges intervenus à l'occasion du Conseil d'administration de la SEMAB qui s'est déroulé le 2 décembre dernier. Elle rappelle qu'elle a été désignée, en tant que Conseillère départementale, pour siéger au Conseil d'administration de la SEMAB comme représentante de SSIT (Savoie Stations Ingénierie Touristique). Elle déplore l'accueil qui lui a été réservée et souhaite rappeler la nécessité de respecter les personnes dans l'exercice de leur mandat.

Lors de cette réunion, le montage adopté pour le projet de réalisation de la Clé des Cimes a été remis en cause au regard des risques que ce dernier fait peser notamment sur la SEMAB. Elle rappelle les conditions dans lesquelles ce montage (certes compliqué) a été mis en oeuvre et les difficultés rencontrées pour aboutir à sa finalisation.

Elle rappelle que cette résidence a apporté des recettes complémentaires (taxe de séjour notamment) et que, pour ce qui concerne les socio professionnels, les retombées sont conséquentes, ces nouveaux lits permettant d'attirer une nouvelle clientèle.

La crise du COVID a contribué à complexifier le dossier et les enjeux consistent à être solidaires pour la gestion de cette résidence afin de dynamiser son remplissage en toutes saisons.

Monsieur le Maire, tout comme Monsieur Mathieu JOGUET, répondent être conscients des retombées conséquentes de cette résidence sur le territoire mais souhaitent souligner que le montage adopté était et demeure risqué pour la SEMAB et la Commune.

Le Maire,

SE BEA

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 17 JANVIER 2022